

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Mise à jour de la composition
Des cellules de crise

N° : D - 2026 - 09 - 16 - 02a

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le **25 SEP. 2026**

ID : 034-213401359-20260916-D2026_09_16_2A-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **23 SEP. 2026**
Et publication ou notification
Du
La Maire : **25 SEP. 2026**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Bernard GUERRERE, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-François GUIBBERT, René COUSIN, Ghislaine GAY, Eliane CHAUMET, Corinne LOUBES, Fabrice LETELLIER, Alexandra SCHAAB, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Pascal LOUBET.

Procurations : Mme Esther CAVALLE à M. René COUSIN, Mme Françoise CARLES à Mme Marie Carmen CHOLLET.

Secrétaire de séance : M. Didier MONTIER

Début de séance : 18h30

Madame le Maire rappelle que la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde qui a été mis à jour en juin 2019 et dont les fiches de cellules de crise avaient été reprises en mars 2021. Ce document permet de prévoir et d'organiser les actions communales en cas de crise.

Différents postes d'intervention sont organisés pour gérer les différentes actions à mettre en place :

- Poste de commandement : Liens téléphoniques (en Mairie) pour les services préfectoraux, les services de secours, les administrés sinistrés, les intervenants sur le terrain.
- Interventions sur le terrain : Actions sur le terrain en fonction du type de crise (inondation, tempête, incendie, matière dangereuse...) auprès des personnes, animaux et sur les biens
- Organisation de cellules d'hébergement : Intendance de cellules d'accueils pour les populations sinistrées (restauration, couchage....)

Considérant que le conseil municipal a été renouvelé lors des dernières élections municipales, il convient de procéder à la mise à jour des compositions des cellules d'intervention ainsi que les coordonnées des nouveaux élus, dans l'attente de la mise à jour totale du PCS qui va être lancée.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

A l'unanimité des présents + 2 procurations,

Approuve les modifications apportées à la composition des cellules de crise du PCS telles que présentées dans l'annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Didier MONTIER

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN